

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

adresse postale >
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CÉDEX 08

A large bronze statue of Liberty, standing on a globe, with her right arm raised and her left hand holding a tablet. The statue is set against a clear blue sky.

IGA

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

2016



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



ÉDITORIAL

La réussite d'un service de contrôle, d'audit et d'évaluation n'est pas aisée à mesurer.

Plusieurs critères d'approche paraissent cependant pertinents.

L'intérêt suscité chez les commanditaires par le caractère opérationnel des constats et des recommandations est le premier de ces repères : de ce point de vue, l'inspection générale de l'administration a répondu présente en 2016, par des travaux très concrets au cœur de l'action du ministère de l'intérieur, sur le plan préfectures nouvelle génération, la prévention de la fraude, la police d'agglomération parisienne, ou encore le retour d'expérience des épisodes d'inondations sur les bassins de la Seine et de la Loire.

La capacité à peser sur les orientations des réformes dans le champ public est tout aussi déterminante : au-delà des nombreux audits réalisés dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI), l'inspection générale a pu contribuer largement, par son caractère interministériel, aux revues de dépenses engagées dans les collectivités locales, à plusieurs

évaluations de politiques publiques, aux expériences de transition numérique dans l'administration territoriale de l'Etat, mais aussi à l'analyse du droit et des pratiques en matière de temps de travail dans les trois fonctions publiques...



Cette double aptitude à s'inscrire dans l'action quotidienne de services et à accompagner les changements structurels résulte certes du professionnalisme des outils ; elle est avant tout le fruit de la qualité, de la

diversité et des convictions des personnalités qui font l'IGA, en combinant expérience et expertise. Le service a connu plusieurs arrivées, mais aussi des départs vers des fonctions opérationnelles qui, à terme, garantissent un enrichissement des compétences au service de l'activité du corps.

Une nouvelle étape de l'histoire de l'IGA s'ouvre en 2017, avec l'entrée dans de nouveaux locaux, regroupant l'ensemble des forces d'inspection et de l'équipe de soutien dans un espace cohérent, au milieu de nombreux services du ministère. L'inspection, en rejoignant l'immeuble Lumière, accueillera ses partenaires dans de meilleures conditions, en restant à la disposition quotidienne de son ministre et du Gouvernement, qui la saisit de plus en plus souvent chaque année, signe clair de l'importance de la mission qui est la nôtre au service de l'Etat.

Michel ROUZEAU,
chef du service de l'IGA

SOMMAIRE

1. Une inspection interministérielle en mouvement.....	5
Une inspection interministérielle ancrée dans le ministère de l'intérieur	6
Une méthodologie collégiale et exigeante.....	7
Une inspection attractive et vivante	8
Une inspection qui rayonne.....	14
2. Une inspection dans l'action	17
L'activité au cours de l'année 2016.....	18
L'IGA dans l'actualité	20
L'aide à la décision et à la modernisation de l'action publique.....	21
3. L'IGA vue par un «grand témoin»	24



2016

en chiffres et en images

63 hauts-fonctionnaires en activité à l'IGA

136 rapports remis

1042 journées de déplacements

13 missions et fonctions permanentes

5 groupes référents

9 référents thématiques

”

Une inspection
interministérielle
en mouvement

inspection générale de l'administration

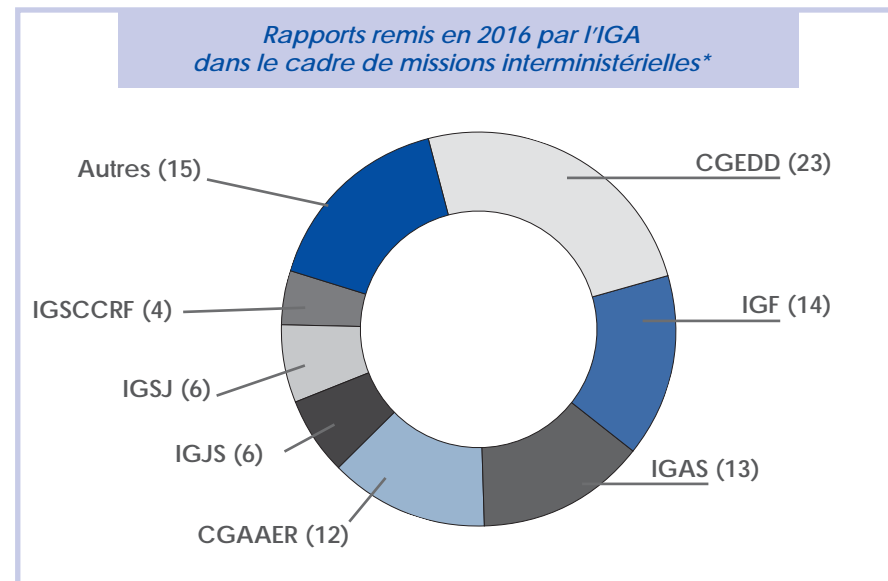


IGA 2016

UNE INSPECTION INTERMINISTÉRIELLE ANCRÉE DANS LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Héritière depuis Necker d'une longue tradition de contrôle, l'inspection générale de l'administration (IGA), de par son statut, est interministérielle, à l'instar de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Elle peut se voir confier des missions par le Premier ministre ou par tout ministre ; elle est ainsi fréquemment

sollicitée par les ministres chargés des outre-mer, de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique. Ceci explique que beaucoup de missions sont conduites avec d'autres corps d'inspection et que plus de la moitié des rapports remis en 2016 ont porté sur des questions qui ne relevaient pas du seul ministère de l'intérieur.



*Hors CICC (commission interministérielle de coordination des contrôles)

L'IGA n'en demeure pas moins ancrée dans celui-ci. C'est ce rattachement, et le lien direct avec

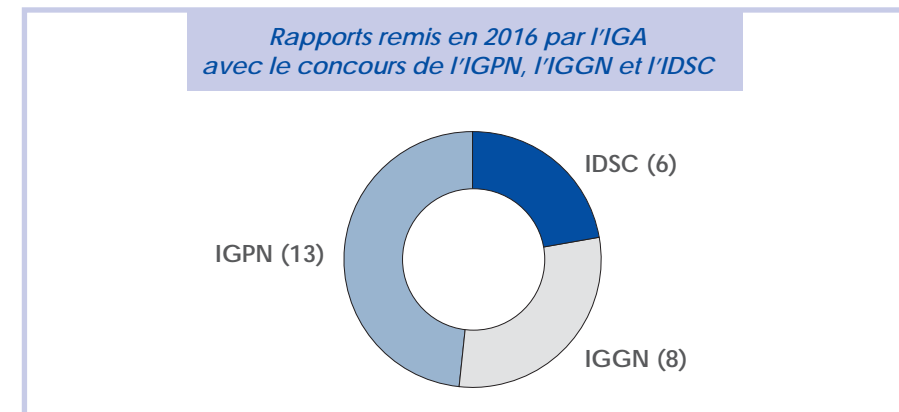
le ministre et son cabinet, qui lui donnent son identité.



Réunion du comité de corps le 7 mars 2016 en présence de B. Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.

Par ses analyses, l'IGA est au cœur des évolutions du ministère de l'intérieur. Comme les années précédentes, beaucoup des rapports remis en 2016 portent sur ses différents champs de compétences, notamment la sécurité, publique et civile, et les libertés publiques. De nombreuses missions ont été assurées

avec les inspections générales de la police nationale (IGPN) et de la gendarmerie nationale (IGGN) ainsi qu'avec l'inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC). Cette coopération est un atout important pour la qualité des rapports.



UNE MÉTHODOLOGIE COLLÉGIALE ET EXIGEANTE

Une collégialité organisée

Un rapport est toujours le fruit d'un travail collectif. Si la mission est confiée à la seule IGA, elle comprend au moins un inspecteur général et un inspecteur ou chargé de mission, chacun étant signataire du rapport. Le nombre de participants aux missions interministérielles est généralement plus élevé. Cette confrontation des approches est un gage de qualité.

Le dialogue, pendant la mission, avec l'équipe de direction, puis la phase de relecture, sont un autre aspect de ce travail collectif.

La collégialité s'illustre aussi dans les groupes permanents, structures informelles d'échange d'informations et de points de vue, et dans les missions permanentes qui, sur un certain nombre de thèmes, veillent à la cohérence des travaux.

Une déontologie affirmée

La charte de déontologie, adoptée par l'IGA en 2014, a été révisée en 2016 (voir annexes) pour tenir compte notamment de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. En application de cette loi, cette charte sera prochainement approuvée et publiée. Elle pose des principes éthiques applicables au savoir-faire et au savoir-être de chacun. Cette charte est remise à chaque nouvel arrivant.

Une méthodologie rigoureuse

La règle de base, quel que soit le sujet traité, est d'étayer toute démonstration par un constat objectif et, si possible, chiffré. Par delà ce principe commun, la méthodologie doit s'appliquer à chaque type de mission :

enquête administrative, contrôle, audit, évaluation de politique publique, appui à la décision...

La formalisation de référentiels de travail a été activement poursuivie en 2016 avec l'élaboration ou l'actualisation des guides méthodologiques.

Une proximité avec le terrain

L'échange direct, selon l'objet du rapport, avec les agents, les responsables administratifs et politiques ou

encore les acteurs économiques et sociaux est nécessaire pour se forger un point de vue étayé par une observation attentive de la réalité.

C'est cette plongée dans le concret qui permet d'imaginer et de formuler des préconisations opérationnelles.

Cette connaissance du terrain est aussi le fruit de la richesse et de la variété des parcours professionnels de beaucoup des membres de l'IGA.

UNE INSPECTION ATTRACTIVE ET VIVANTE

Au 31 décembre 2016, l'inspection générale de l'administration compte 63 hauts-fonctionnaires en activité en son sein. Par ailleurs, 17 inspecteurs généraux et 21 inspecteurs exercent diverses fonctions hors de l'IGA.

L'IGA est, à l'instar de l'IGF et de l'IGAS, dotée d'un statut spécifique (décret n° 81-241 du 12 mars 1981 modifié).

Les principales modalités d'accès à l'IGA sont :

- > le recrutement, à la sortie de l'ENA, de jeunes inspecteurs ;
- > le recrutement, au tour extérieur, après avis d'un comité de sélection, d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs ayant déjà exercé des fonctions variées dans le secteur public (Etat et collectivités territoriales) et parfois dans des entreprises privées ;
- > l'accueil d'officiers de gendarmerie et de hauts-fonctionnaires de la police ;
- > l'accueil, par voie de détachement ou de mise à disposition, de quelques fonctionnaires dont les compétences sont précieuses ;
- > le recrutement, après avis d'une commission, d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs en service extraordinaire, notamment des préfets ou d'anciens directeurs généraux de services d'importantes collectivités territoriales.

Ces diverses voies de recrutement expliquent la variété des parcours professionnels, elle-même garante d'une approche diversifiée des problèmes à traiter. Toutes les générations d'âge actif sont représentées : la plupart des missions sont confiées à un inspecteur général et à un jeune inspecteur qui, comme son aîné, signe le rapport.

INTERVIEW DE MEJDI JAMEL ET BAPTISTE MANDARD

Q / Pourquoi avoir choisi l'IGA à votre sortie de l'ENA ?

R / BM : Pour moi, c'est, avant le choix de l'IGA, celui du ministère de l'intérieur. Or, l'IGA est un lieu privilégié pour en découvrir les différentes missions, les acteurs, les services...

MJ : J'ai beaucoup appris au cours de mon stage à la préfecture du Lot. Attiré comme Baptiste par le ministère de l'intérieur, je souhaitais en découvrir l'administration centrale et l'IGA en est une bonne porte d'entrée. C'est un moyen, pas seulement d'observer, mais aussi de contribuer à la fois à la conception des politiques publiques et à leur application sur le territoire.

Q / Certes, mais un corps d'inspection n'est pas en première ligne pour appliquer les politiques publiques. N'éprouvez-vous pas des frustrations à cet égard ?

R / BM : C'est largement compensé par le sentiment de faire œuvre utile ! Lorsque nous sommes intervenus dans un service de délivrance des titres confronté à des fraudes, lorsque nous avons accompagné son responsable pour déterminer les mesures à mettre en œuvre, nous avons contribué concrètement à faire avancer les choses. Je pourrais citer d'autres exemples.

MJ : On est en appui des responsables : c'est ce que j'ai notamment vécu lors de l'audit d'un SGAMI (secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur), structure encore récente pour laquelle une observation extérieure et objective est particulièrement utile.

Q / Comment se passe l'insertion dans un organisme dont la plupart des membres n'appartiennent pas à la même génération ?

R / MJ : L'intergénérationnel à l'IGA est une richesse. C'est une chance que de partir en mission « en tandem » avec quelqu'un qui a souvent une grande expérience administrative. La diversité des profils et des carrières que l'on trouve à l'IGA est très enrichissante et complémentaire de l'œil neuf que nous apportons sur ces sujets.

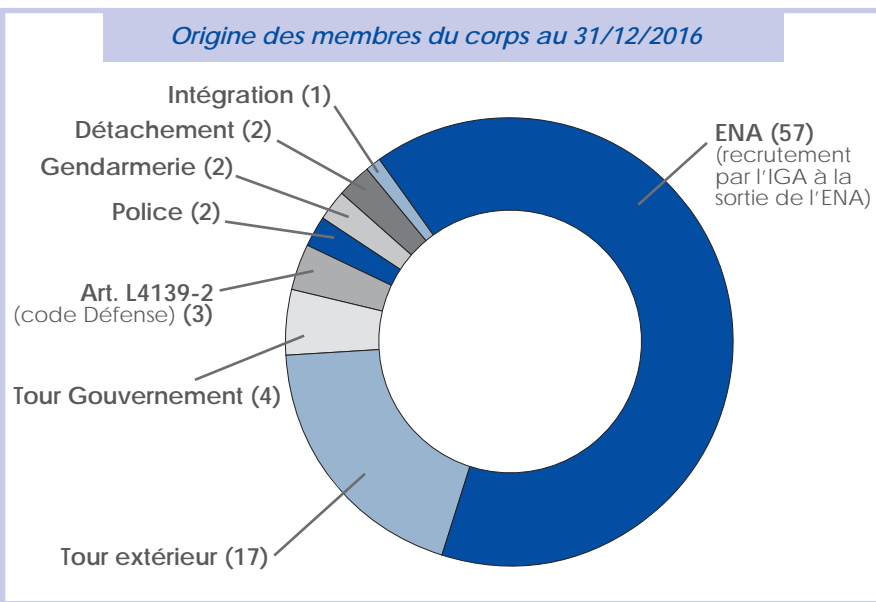
BM : Notre insertion est facilitée par la désignation à notre arrivée d'un inspecteur général qui nous parraine et avec lequel nous accomplissons notre première mission. J'ajoute que, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, le travail à l'IGA est bien plus collectif que solitaire. Les missions s'effectuent en équipe et diverses instances informelles, notamment les groupes référents, permettent d'échanger entre nous.

Q / Qu'est-ce qui vous a particulièrement marqué au cours de cette première année ?

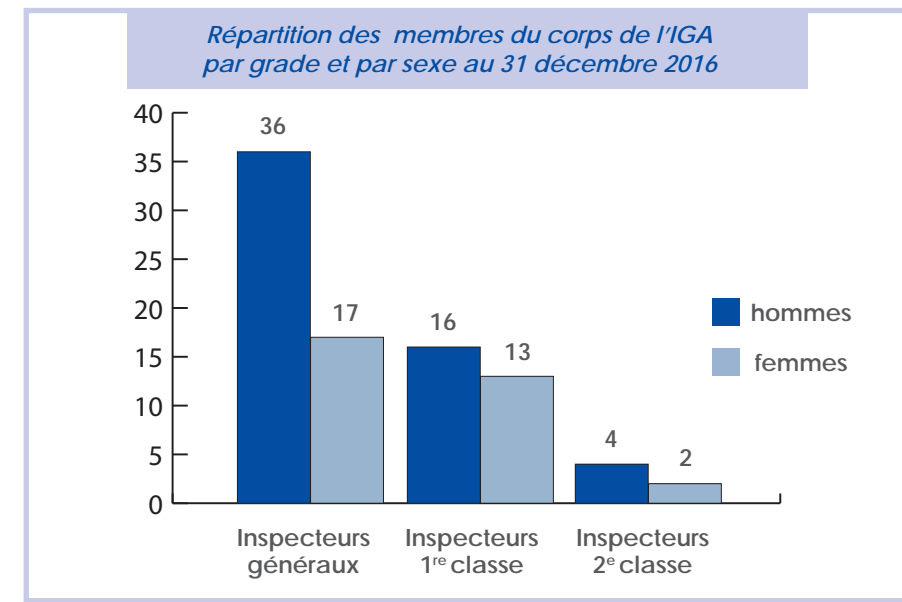
R / BM : C'est la diversité des missions et des interlocuteurs. Les missions, car, en moins d'un an, j'ai travaillé sur des exercices très variés : audit interne, évaluation de politique publique, enquête administrative... Les interlocuteurs car, sur une mission, on rencontre tous les agents concernés, du préfet à l'agent de guichet. En fonction des sujets, on rencontre aussi des élus, des chefs d'entreprise, des représentants d'association, etc. Et on se forme au contact des services. J'ai ainsi eu la chance d'effectuer un stage « ordre public » au centre d'entraînement de la gendarmerie nationale à Saint-Astier.

MJ : C'est vrai que la variété des sujets est impressionnante : préfectures, SGAMI, réseaux sociaux, questions de sécurité, fonds européens, etc. Ce qui est bien aussi, c'est qu'en dépit de la charge de travail on a la possibilité d'organiser son temps et de se ménager des ouvertures vers l'extérieur : j'ai ainsi pu accepter d'assurer la coordination péagogique de la classe préparatoire « égalité des chances » qui, chaque année, prépare au concours externe de l'ENA une vingtaine d'étudiants sélectionnés pour leur parcours personnel et universitaire.





(membres en activité à l'IGA ou à l'extérieur, dans le cadre de mises à disposition, de détachements ou de disponibilités)



INTERVIEW D'HÉLÈNE DE COUSTIN SUR LES FORMATIONS EN 2016

Q / Quels sont les principales actions de formation à l'IGA ?

R / Bien que nous ne disposions pas de crédits propres dédiés à la formation, nous avons réussi à poursuivre les trois axes d'action définis par le projet de service :

> **l'audit interne** : chaque année, un ou deux inspecteurs sont accompagnés vers l'obtention du certificat professionnel d'auditeur interne, délivré par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes et reconnu comme valorisation des acquis de l'expérience. Accompagnée par un tuteur, cette certification est portée par la Mission ministérielle d'audit interne et financée grâce au soutien de la sous-direction du recrutement et de la formation ;

> **la professionnalisation en matière budgétaire** : il s'agit de mettre en place des formations en interne sur la base de modules méthodologiques (par exemple sur le chiffrage de nos propositions), sur la base des compétences internes et de l'appui des groupes référents ;

> **le développement des partenariats avec d'autres**

inspections : L'IGA et l'IGAS ont mis en place un partenariat pour l'échange de formations, démarche que notre inspection a poursuivie avec le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, afin de diversifier ses sources de formation.

Q / Quelles sont les pistes pour 2017 ?

R / En complément de ces actions, grâce à l'investissement personnel de certains collègues, l'IGA bénéficie depuis deux ans de formations à l'École nationale supérieure de la police et au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie. Cette réussite a encouragé la mise en place d'un même accord avec l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, qui ouvre l'accès pour l'IGA à plusieurs sessions de formation par an sur tous les métiers de la sécurité civile. L'objectif en 2017 est de poursuivre le développement de nouveaux partenariats et

de mobiliser encore davantage de nouvelles compétences internes.

Ces différentes initiatives sur des sujets aussi divers que la déontologie, la formation, l'équipement informatique, la nouvelle charte graphique s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service 2014-2019.

Elles se développeront d'autant mieux que régnera un climat de convivialité au sein de l'inspection. C'est l'objectif poursuivi par l'association de l'IGA.



INTERVIEW DE LOUIS PAUTY LIEUTENANT-COLONEL, CHARGÉ DE MISSION AU CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE

Q / Pourquoi aviez-vous souhaité venir à l'IGA ?

R / Après une première expérience hors du cadre habituel de la gendarmerie, dans le monde des opérations extérieures, j'ai souhaité approfondir ma connaissance du fonctionnement de l'Etat. L'IGA a pleinement répondu à cet objectif : j'y ai travaillé sur des sujets extrêmement variés comme par exemple l'immigration, l'organisation des élections, la rationalisation de la gestion des stocks par les grandes directions de moyens...

Q / Qu'est-ce que ce passage à l'IGA vous a apporté ?

R / J'ai d'abord appris à travailler sur le temps long en approfondissant la réflexion, ce qui est plus difficile dans la vie quotidienne d'un gendarme confronté en permanence à la nécessité de réagir à l'événement. L'IGA est aussi une école de rigueur : tout ce qui est écrit doit être étayé par des faits, démontré par un raisonnement. Il faut humblement définir les termes d'un problème et élargir au maximum ses sources de réflexions. Et puis mon passage à l'IGA m'a également permis de mieux comprendre l'organisation du ministère de l'Intérieur et de percevoir les rapports de force. Ces acquis sont très utiles dans mes fonctions actuelles au cabinet du Directeur général de la gendarmerie nationale.



Le fonctionnement au quotidien de l'IGA est rendu possible par la forte implication de l'équipe administrative, qui assure la gestion administrative des membres de l'IGA, sa logistique, et contribue à l'organisation des missions, à la mise en forme des rapports et assure des fonctions de documentation. L'année 2016, dans la perspective du déménagement en 2017 dans de nouveaux locaux, a été marquée par une réflexion approfondie sur les

améliorations à apporter dans ces différents domaines.

La vie interne de l'inspection s'organise aussi à travers les comités de corps tous les deux mois, les groupes référents, et des actions de formation.



Une partie de l'équipe administrative

INTERVIEW D' ALEXANDRE GOHIER DEL RE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DE L'IGA



Q / Quel est le rôle de l'Association de l'Inspection générale de l'administration ?

R / L'association a pour mission de créer et maintenir le lien collectif entre tous les fonctionnaires qui font et qui ont fait leur carrière ou une partie de leur carrière à l'inspection, ainsi que les conjoints de collègues décédés. A ce titre, l'association organise des activités extra-professionnelles dans un cadre amical, ce qui est précieux au regard des spécificités de notre métier (missions en binôme inspecteur général-inspecteur, déplacements nombreux, etc.).

Q / Quelles ont été ses principales actions en 2015-2016 ?

R / La première demande des adhérents a été de créer, puis d'actualiser l'annuaire des membres et anciens membres du service, ce qu'assure l'association en lien avec le secrétariat général de l'IGA. L'association a aussi proposé des activités culturelles : visites de musées, découverte de la Caserne des Célestins, recueillement au Mémorial de la Shoah, ainsi qu'un voyage en Albanie, où nous avons été accueillis par notre collègue, l'inspecteur général Bernard FITOUSSI, ambassadeur de France à Tirana.

L'association organise également un déjeuner annuel, ouvert à tous, pour se rencontrer et échanger. Enfin, les recherches

historiques sur notre inspection constituent une priorité, comme par exemple l'étude sur la fonction d'inspecteur général des hôpitaux civils et des maisons de force du royaume, qui montre que cette fonction, exercée de 1780 à 1790, est clairement à l'origine de l'Inspection générale des services administratifs de 1848, qui deviendra l'IGA en 1948.

Q / L'association a-t-elle initié de nouvelles actions en 2016 ?

R / L'association souhaite poursuivre ses recherches historiques, notamment autour de monographies sur des personnalités qui ont fortement marqué la vie de notre inspection, comme l'ancien chef de corps Jean GUILLON (1976-1983). L'association a initié des « petits-déjeuners mobilité » : un collègue en mobilité à l'extérieur de l'IGA vient présenter son parcours et son expérience aux inspecteurs de l'administration en attente d'effectuer leur mobilité. L'association a également donné corps à deux pistes d'ouverture : la promotion des autres investissements associatifs de ses membres, comme l'association « Réussir aujourd'hui », présidée par Pierre DUFFE, ancien chef de l'IGA, qui s'investit dans le soutien à des lycéens de banlieue ; les relations avec les associations des autres inspections, avec la perspective de partager des activités extra-professionnelles.

UNE INSPECTION QUI RAYONNE

La mobilité est fortement encouragée à l'inspection, elle permet en effet une diversification des parcours et un indispensable enrichissement des compétences. Les inspecteurs généraux et les inspecteurs n'effectuent donc, au sein de l'inspection, qu'une part de leur carrière. Leurs compétences, l'expérience acquise en termes de rigueur d'analyse et de découverte au travers des missions de divers horizons administratifs, facilitent leur mobilité au sein du ministère de l'Intérieur, dans d'autres ministères et organismes.

L'année 2016 en a été une nouvelle illustration. Au 31 décembre 2016, 38 membres du corps, soit 43%, sont en activité à l'extérieur du corps.

Membre du Gouvernement	1	Sous-préfets	2
Membre du Parlement européen	1	Autres fonctions administration Etat	7
Directeur et dir adjoint cabinets ministériels	3	Commission européenne	2
Directeurs d'administration centrale	3	Administrateurs CESE	2
Préfet	1	Rapporteur extérieur Cour des Comptes	1
Ambassadeur	1	Collectivités locales	1
Autres emplois à décision du Gvt	1	Caisse des dépôts et consignations	2
Chefs de service, sous-directeur	7	Entreprises publiques et privées	3

INTERVIEW DE MAXIME AHRWEILLER

Q / Quelles sont vos nouvelles fonctions ?

R / *Après deux ans à l'IGA, j'avais envie d'avoir une expérience de terrain, d'où mes fonctions actuelles de secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Ce choix de mobilité, qu'il m'était plus aisé de faire à ce moment de ma vie, me permet à la fois de confronter mon expérience acquise à l'IGA avec des réalités spécifiques et de gagner en crédibilité opérationnelle.*

Q / Voyez-vous une continuité entre l'IGA et l'administration préfectorale ?

R / *Les deux métiers sont différents, mais complémentaires. Le premier requiert du recul et une liberté de plume, le second exige une prise de décision rapide dans un contexte contraint. Pour autant, la préfectorale constitue le « débouché naturel » de l'IGA, qui forgera ensuite davantage de légitimité à retourner à l'IGA. Ces deux chaînons s'enrichissent l'un l'autre. A titre d'illustration, en deux ans à l'IGA, j'ai pu me déplacer dans plus d'une vingtaine de préfectures.*

Q / Votre expérience à l'IGA vous a-t-elle été utile ?

R / *L'IGA m'a d'abord permis d'acquérir une véritable expertise en matière de titres et d'accueil des étrangers, deux sujets techniques qui échappent parfois à la vigilance du corps préfectoral. Cette expertise m'a permis de mieux préparer la mission de préfiguration de lutte contre la fraude ; c'était d'ailleurs très intéressant de confronter mes deux points de vue : celui hérité de l'IGA et celui acquis sur le terrain. D'une manière générale, les idées de l'IGA sont précieuses et les rapports constituent des outils très utiles de réflexion et de réforme.*



” INTERVIEW DE BÉNÉDICTE RENAUD-BOULESTEIX

Q / Quelles sont vos fonctions actuelles au ministère des affaires étrangères ?

R / J'ai la responsabilité du pôle humanitaire à la sous-direction des droits de l'homme et des affaires humanitaires. A ce titre, j'ai en charge la coordination d'une équipe qui assure le suivi de la mise en œuvre du droit international humanitaire. L'actualité est malheureusement très riche dans ce domaine avec la crise des réfugiés. La question des mouvements migratoires devient l'un des vecteurs structurants de l'action.

La sous-direction prépare, en lien quotidien avec les directions concernées du ministère des affaires étrangères et du développement international, les instructions dans le domaine humanitaire à nos représentants permanents à l'ONU. Le pôle humanitaire assure la coordination de la position de la France en matière humanitaire, ce qui est actuellement le cas en Syrie et en Irak. Mon rôle est donc d'assurer ce travail de coordination quotidienne avec

les membres du pôle. Par ailleurs, deux missions m'ont été personnellement confiées : la mise en place d'un cadre rationalisé de

nos contributions à l'aide humanitaire sous ses différentes formes, et l'actualisation de l'action humanitaire multilatérale au sein de la stratégie de la France dans ce domaine.

Q / Il est surprenant de trouver une inspectrice de l'administration sur un poste comme celui-là !

R / Pas tant que cela. Le ministère des affaires étrangères a besoin dans ce domaine d'une relation soutenue avec le ministère de l'intérieur. La fluidité de la coordination des actions entre ces deux ministères est nécessaire. D'autre part, le profil et les compétences d'un inspecteur sont apparus adaptés aux enjeux du pilotage de l'action humanitaire multilatérale.

Q / Vous avez intégré l'IGA en 2010. En quoi les six années que vous y avez passées vous ont-elles préparée à vos fonctions actuelles ?

R / La plupart des missions confiées à l'IGA nécessitent d'analyser et de comprendre les processus administratifs et le fonctionnement des organisations. Les inspecteurs doivent aussi fréquemment se plonger dans les chiffres et procéder à leur vérification. Cette exigence de clarté et de rigueur, je la retrouve dans mes fonctions actuelles. Je mesure combien mon expérience à l'IGA est précieuse, y compris pour les fonctions de management compte tenu de ce que j'ai vu dans diverses missions. C'est tout l'intérêt d'une mobilité opérationnelle.

Des membres de l'IGA, outre leur contribution à des missions, siègent dans des conseils d'administration (ENA, Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides, Instituts régionaux d'Administration) ou dans des organismes tels que le comité interministériel de sûreté du tunnel sous la Manche. D'autres se voient confier des missions d'appui notamment auprès de parlementaires sur des sujets où l'expertise de l'IGA est reconnue.

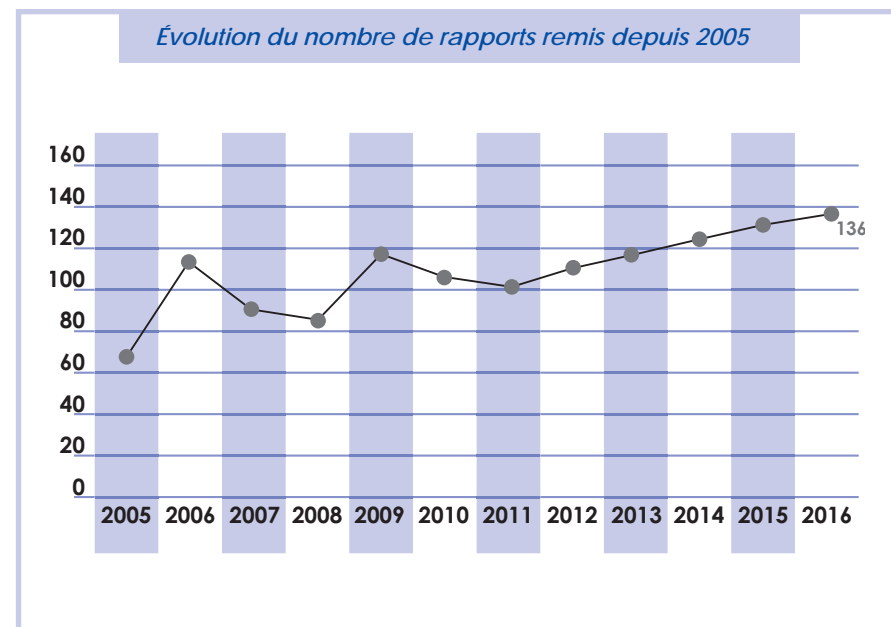
”

Une inspection
dans l'action



L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2016

L'activité de l'IGA n'a cessé de croître depuis 5 ans pour atteindre 136 rapports définitifs remis cette année.



Outre ses missions de contrôle ou d'évaluation, l'IGA mène des missions d'audit ministérielles. Elles s'intègrent pleinement dans le processus décisionnel du ministère, l'IGA a ainsi réalisé **une cartographie des risques** du ministère de l'intérieur en 2016. Elle a également audité **la fiabilité du système d'information des ressources humaines** du ministère de l'intérieur.

Jouant un rôle moteur au sein du ministère en matière d'audit, c'est l'IGA qui assure le secrétariat du comité ministériel d'audit interne ; celui-ci s'est réuni à deux reprises en 2016, une fois sous la présidence du ministre et une fois sous celle du chef de service de l'IGA. C'est par ailleurs, une inspectrice générale, Valérie Péneau, qui dirige la mission ministérielle d'audit interne.



Membres de la Mission ministérielle d'audit interne et de la cellule d'audit interne budgétaire et comptable

La mission de contrôle des fonds européens a pratiquement achevé en 2016 son travail sur la désignation de l'autorité de gestion et de certification en charge de programmes FEDER pour la période

2014-2020, objet de la plupart des 29 rapports d'audit remis à la Commission interministérielle de coordination des contrôles de contrôle (CICC).



Mission CICC - contrôle des fonds européens

L'IGA DANS L'ACTUALITÉ

L'action de l'Etat contre l'insécurité

Dans la prévention et la lutte contre l'insécurité, l'inspection poursuit depuis 2010 **une mission permanente d'évaluation du pilotage des politiques locales de sécurité**. L'inspection s'est ainsi déplacée, avec l'IGPN et l'IGGN, dans huit départements en 2016 pour évaluer en particulier la coordination, par les préfets, des forces et moyens de sécurité destinés à prévenir la délinquance, en lien avec les collectivités locales, et à lutter contre toutes les formes d'insécurité.

Ces diagnostics locaux concernent également Paris, puisque l'IGA y a mené en 2016 l'évaluation de **la mise en place de la police d'agglomération parisienne**.

La sécurité routière constitue un autre domaine d'intervention important, avec par exemple en 2016 une mission d'audit ministériel portant sur l'intégration de **la délégation à la sécurité et à la circulation routières** au sein du ministère de l'intérieur. L'inspection a également évalué **le rôle des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière** dans la lutte contre la fraude.

Enfin, l'inspection mène des réflexions de fond liées aux questions de sécurité, comme l'illustrent les missions sur les pouvoirs, les fonctions et les moyens du **maire dans le champ de la sécurité intérieure**, sur la mise en place d'**une garde nationale** ou encore sur l'évaluation de **la politique publique d'aide aux victimes**.

Les cultes

En 2016, le ministre de l'intérieur a souhaité relancer le dialogue avec les cultes pour consolider leur ancrage républicain dans une période profondément marquée par les attentats terroristes. C'est dans cette volonté du ministre que s'est inscrite la mission d'**évaluation du droit funéraire** dans son rapport aux demandes émanant des différentes religions présentes en France.

L'IGA a missionné un de ses inspecteurs auprès de **la commission « laïcité et fonction publique »**, comme co-rapporteur avec un auditeur du Conseil d'Etat. Cette commission, installée par la ministre Annick GIRARDIN le 7 juin 2016, est présidée par l'ancien ministre Emile ZUCCARELLI. Elle a remis son rapport en décembre 2016.

Les questions liées à la laïcité prenant une importance croissante, le comité de corps de septembre 2016 a acté la mise en place d'**un groupe de travail relatif aux questions de laïcité et de dialogue avec les cultes**.

La sécurité civile et les catastrophes naturelles

En 2016, l'IGA s'est particulièrement investie dans les questions de sécurité civile, comme par exemple **la défense de la forêt contre l'incendie**, en coopération avec le conseil général de l'environnement et du développement durable et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

L'IGA est également intervenue après des **catastrophes naturelles**, pour évaluer les dégâts subis par les biens non assurables des collectivités locales, proposer la subvention adéquate et procéder à des retours d'expérience. Ainsi, l'inspection s'est déplacée notamment dans les Alpes-Maritimes, touchées par des inondations dévastatrices. Elle a également mené une inspection dans les territoires touchés par **les crues de la Seine et de ses affluents**, ainsi que celles de la Loire moyenne.

L'audit des **services départementaux d'incendie et de secours** a été poursuivi, ainsi que le contrôle des **associations agréées** de sécurité civile. L'IGA a mené une revue de dépenses sur **les hélicoptères de service public**.

Elle s'est également penchée sur **l'appareil de formation dans le domaine de la gestion de crise et de la sécurité civile**, et sur **l'usage de la téléphonie mobile pour la diffusion de l'alerte à la population**. Elle a mené une mission d'audit interne sur **la politique d'exercices de sécurité civile**.

Enfin, un rapport a été remis au ministre de l'intérieur sur le renforcement du **bénévolat et du volontariat de sécurité civile**.

Les outre-mer

L'IGA fait montre d'une expertise reconnue en matière de mise en œuvre des politiques publiques dans les outre-mer.

2016 n'a pas dérogé à la règle, avec **huit missions ayant porté sur les territoires ultramarins** : phénomènes d'échouages de sargasse dans les Antilles et en Guyane, recensement des difficultés et propositions relatives aux retraites à Mayotte dans les secteurs publics et privés, modalités du financement du logement social en outre-mer, association de préfiguration de l'agence de promotion et de diffusion des cultures d'outre-mer, gouvernance de la lutte anti-vectorielle,

besoins en matière d'équipements sportifs dans les outre-mers, amélioration de certaines missions relevant de l'action de l'Etat en mer à Mayotte, plan d'action contre la pollution au chlordécone en Guadeloupe et en Martinique. En 2016, l'inspection a également mené un audit de l'administration des **terres australes et antarctiques françaises**.

Enfin, l'IGA a participé à la réflexion sur **le rapprochement de l'Agence française de développement et de la Caisse des dépôts et des consignations**.

L'AIDE À LA DÉCISION ET À LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'expertise de l'IGA au service de la décision publique

L'IGA est intégrée au processus de prise de décision, notamment dans le cadre des réformes du ministère. Ainsi, **la mission permanente d'évaluation du fonctionnement des préfectures**, en lien avec le secrétariat général du ministère de l'intérieur, s'est notamment intéressée à la mise en œuvre du plan « **préfectures nouvelle génération** » dans les territoires visités (cinq départements en 2016,

après une mission-test en 2015).

Cette réforme historique prévoit le recentrement des préfectures autour de missions prioritaires renforcées (la coordination territoriale des politiques publiques, le contrôle de légalité et le conseil aux collectivités locales, la gestion de crise, la lutte contre la fraude documentaire), tout en simplifiant les démarches des usagers. L'IGA a également conduit en 2016 l'**analyse des risques associés au plan « préfectures nouvelle**

génération ».

Mettant à profit son expertise en matière de ressources humaines, l'IGA a contribué à l'évaluation inter-inspections de **la qualité du dialogue social et de la prise en compte des risques psycho-sociaux dans les directions départementales interministérielles**. Cette mission transverse s'est notamment nourrie des travaux d'évaluation du fonctionnement des **directions départementales interministérielles** conduits depuis 2010 (huit départements en 2016).

” INTERVIEW DE GABRIEL MORIN

Q / Quelles sont vos nouvelles fonctions ?

R / En tant que conseiller technique stratégie et modernisation, je suis chargé d'aider le préfet de police à fixer le cap des évolutions de la préfecture de police et à piloter leur mise en œuvre. La préfecture de police est une institution de plus de 43 000 agents qui, à Paris et en petite couronne, est en première ligne face à la menace terroriste, à la crise migratoire et aux phénomènes de délinquance. Ma mission est de contribuer à s'assurer qu'elle poursuit avec constance ses projets de modernisation et qu'elle anticipe son avenir proche malgré ce contexte de crise quasiment permanente.

Q / Quels sont vos contacts avec l'IGA ?

R / Nous sommes sans cesse à la recherche de diagnostics objectifs et de solutions opérationnelles, sur des sujets qui sont généralement d'une grande sensibilité. C'est ce que nous apportent les

rapports de l'IGA. Ils sont donc lus avec un grand intérêt. Les attentes à leur égard sont très importantes.

Q / Votre expérience à l'IGA vous a-t-elle été utile ?

R / Bien sûr. Elle m'a permis de rencontrer des dizaines de managers confrontés à des situations très diverses. Je m'inspire tous les jours des pratiques que j'ai observées en mission. Elle m'a aussi donné une vision très large des missions du ministère de l'intérieur et de ses principaux partenaires, qui est extrêmement précieuse pour comprendre les objectifs et les contraintes de nos interlocuteurs.



Outre les commandes émanant des ministres, l'IGA apporte sa contribution aux missions d'appui à des parlementaires. Ainsi, l'IGA a travaillé avec le député Philippe LAURENT sur **le temps de travail dans la fonction publique**, remis publiquement à Mme Annick GIRARDIN, ministre de la fonction publique, le 26 mai 2016.

Avec l'accord des élus locaux, ces missions peuvent trouver une déclinaison locale, comme lors de la mission inter-inspections d'évaluation et d'orientation des **politiques publiques mises en œuvre à Grigny**, dans l'Essonne. Grâce au concours de cinq inspections, le Premier ministre a pu publiquement présenter au maire de Grigny un plan d'aide exceptionnelle le 26 juillet 2016.

” INTERVIEW DE VIRGINIE MAGNANT

Q / Vous avez exercé des fonctions variées, notamment comme directrice générale adjointe de la cohésion sociale, et aujourd'hui comme conseillère « Région solidaire » au cabinet de la présidente du conseil régional d'Ile-de-France. En quoi ce que vous avez fait à l'IGA est-il utile pour ce type de responsabilités ?

R / Beaucoup de missions confiées à l'IGA conduisent à se rapprocher des collectivités territoriales, de leurs élus et de leurs services et plus généralement à prendre conscience de la dimension territoriale des politiques publiques.

Ainsi à la Direction générale de la cohésion sociale, où j'ai eu la charge de plusieurs réformes de dispositifs d'aide sociale décentralisés, tels que le RSA ou l'APA, il était essentiel de comprendre le mode de fonctionnement des collectivités locales, en l'espèce les départements, et les enjeux budgétaires et financiers auxquels ils sont confrontés.

Dans le pilotage du déploiement de ces réformes, par ailleurs, j'ai eu particulièrement à l'esprit les besoins d'accompagnement des acteurs locaux. C'est un point auquel nous sommes sensibilisés dans le cadre des missions IGA, où les entretiens d'une part avec les cabinets ministériels et les administrations centrales et d'autre part avec

les services déconcentrés ou décentralisés permettent d'analyser la réalité d'un travail en réseau.

Q / Et dans vos fonctions actuelles ?

R / Je vais au bout de la démarche en passant « de l'autre côté du miroir ». Il est enrichissant de voir de l'intérieur comment fonctionne une collectivité territoriale et en particulier son exécutif élu. Je perçois mieux l'importance du rôle de l'assemblée régionale. Je vis également au quotidien, alors qu'à l'IGA on l'observe de l'extérieur, la complexité de notre système administratif et l'enchevêtrement des compétences, source de tellement de gaspillage d'énergie et de moyens.

Q / Comment est perçue l'IGA ?

R / Elle est perçue comme une composante du ministère de l'Intérieur. A cette marque « IGA/Intérieur » est d'abord associée une capacité en matière de gestion de crise qui génère des attentes en termes de réactivité et d'opérationnalité.



”

L'IGA face aux grandes évolutions de la société

Outre les réflexions relatives à la modernisation de l'action publique, l'Inspection aide également le ministère de l'intérieur à se projeter vers les enjeux d'avenir.

Ainsi, l'IGA avait remis en 2015, en collaboration avec l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), un rapport sur **l'organisation de partenariats entre le ministère de l'intérieur et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Ce rapport soulignait la nécessité d'outils et de pratiques permettant d'anticiper les évolutions nécessaires des politiques publiques relevant du ministère de l'intérieur qu'il s'agisse de sécurité, d'administration territoriale, d'asile et d'immigration, de libertés publiques ou de laïcité. Ce rapport a inspiré la création à l'automne 2016 du Conseil de la stratégie et de la prospective, placé sous la présidence du ministre et auquel sont associés quinze experts, chercheurs et universitaires.

D'autres missions à caractère prospectif ont été conduites en 2016 : par exemple, celles sur **l'automatisation des véhicules**, **le rôle des médias sociaux dans l'action publique de sécurité**, ou encore **la transition numérique de l'administration territoriale de l'Etat**.

”

l'IGA vue par
un grand témoin



” INTERVIEW DE DENIS ROBIN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

Q / Quels rapports de l'IGA lisez-vous ?

R / Je lis intégralement les rapports qui traitent d'une question ou d'un problème relevant du secrétariat général ou de l'une des directions qui le composent. Pour les autres, je lis la synthèse et plus si j'y trouve intérêt, en particulier les recommandations. Les alertes que je reçois, par exemple sur la conduite du projet préfetures nouvelle génération, me sont particulièrement utiles et ont un caractère directement opérationnel.

Q / Quelles suites sont données aux rapports ?

R / S'agissant des rapports qui concernent très directement les politiques portées par le secrétariat général,

je les fais inscrire au comité de direction que je réunis chaque semaine avec les directeurs. Si le sujet le justifie, j'organise une ou plusieurs réunions spécifiques. Ce fut le cas par exemple pour les suites à donner au rapport sur le contrôle des armes.

Il peut y avoir, mais c'est rare, des rapports qui formulent des propositions avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord, mais même dans ce cas, le travail fourni est utile car il incite les services à clarifier et à étayer leur position.

Q / Avez-vous des exemples de domaines où le rôle de l'IGA est indispensable ?

R / Je citerai d'abord la lutte contre la fraude. Lorsqu'elle intervient parce qu'il y a détection ou soupçon de fraude avec une possibilité de suite judiciaire, l'IGA a une légitimité et une expérience dont les services du secrétariat général ne disposent pas. Cela suppose naturellement le maintien d'un grand professionnalisme de l'inspection avec en son sein un groupe d'inspecteurs experts de ces questions et qui ont l'habitude d'être en relation étroite avec les services. Quand un préfet est confronté avec ce type de problème, il apprécie l'intervention de l'IGA.

Il y a aussi les missions de contrôle de services, comme les préfetures ou les SGAMI, qui demeurent nécessaires et que seule l'IGA peut réaliser.

Je pense également à des sujets transversaux que doit traiter le secrétariat général. La vision horizontale que peut en avoir l'IGA m'est précieuse. Ainsi le travail en cours sur la sécurité des implantations parisiennes

du ministère aide le secrétariat général à exercer son rôle de pilote des nombreux intervenants concernés.

Q / Jusqu'où doit aller le rôle de l'IGA dans le suivi de la mise en œuvre des propositions ?

R / Cela dépend des décisions prises sur les recommandations. Dès lors que le ministre, ou le cabinet, les a explicitement validées, l'IGA est légitime à en vérifier l'application.

Q / Quels sont les thèmes pour lesquels l'IGA sera plus particulièrement mobilisée dans les prochaines années ?

R / J'en vois deux qui sont d'ailleurs liés : le numérique et l'évaluation de l'efficacité de nos organisations.

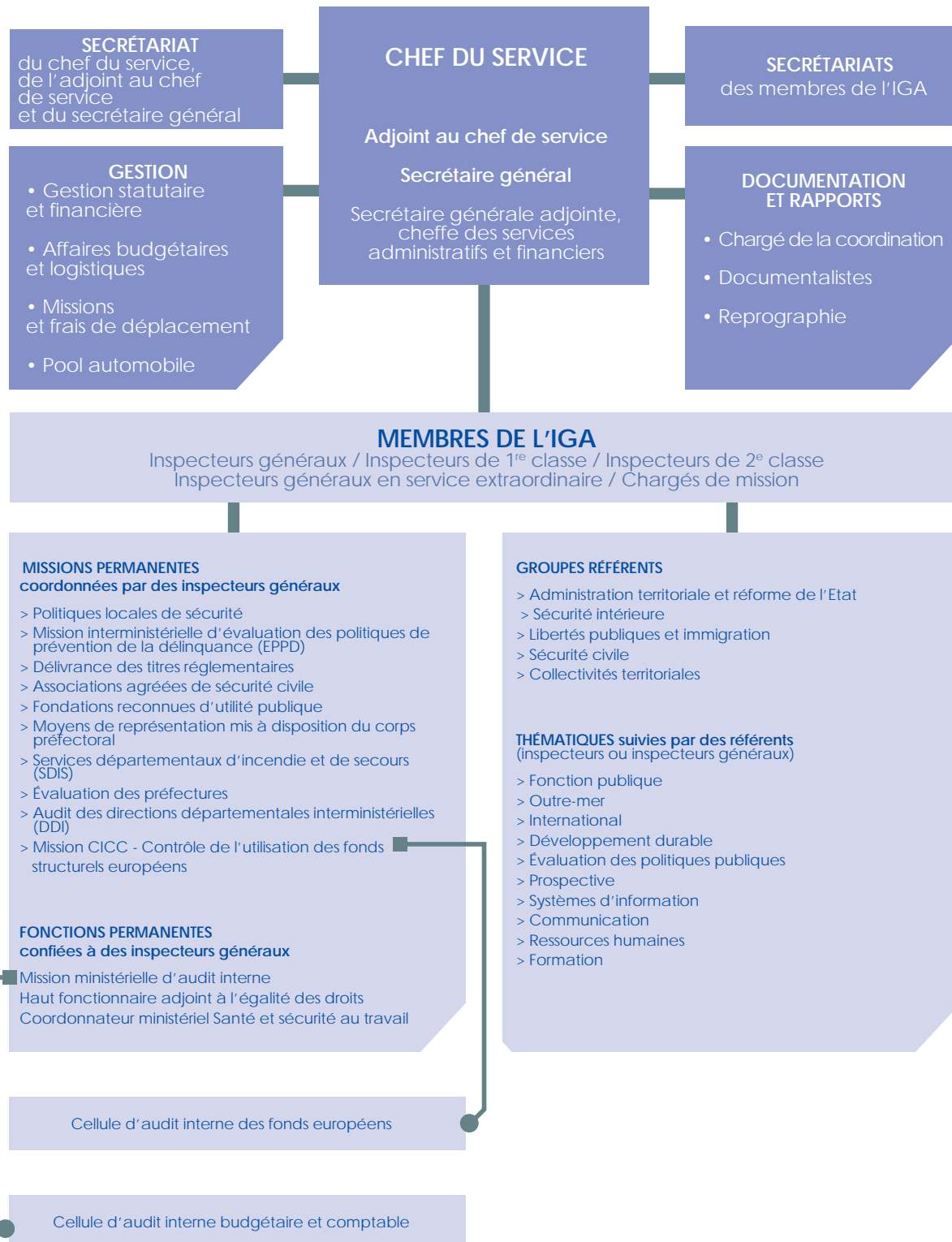
D'abord le numérique, parce qu'il va modifier en profondeur notre manière de fonctionner, cela a déjà d'ailleurs commencé. Il faudra donc de bons experts des systèmes d'information.

Ensuite, l'efficacité de nos organisations, qui ne dépendra pas que du numérique. Nous serons inéluctablement confrontés à une réduction des moyens. Toute réorganisation devrait être précédée d'une évaluation de son impact sur les moyens nécessaires. Il faudrait pouvoir calculer le coût d'une décision et fournir au décideur politique les éléments d'objectivation utiles. Ceci doit conduire à mettre au point une mesure de l'efficacité et de la performance au sein du ministère et requiert à la fois une expertise technique que le secrétariat général peut apporter, mais aussi une approche transversale des services, pour lesquelles l'IGA est la mieux placée.

annexes



ORGANIGRAMME DE L'IGA EN 2016



MEMBRES DE L'IGA EN FONCTION AU 31 DÉCEMBRE 2016

CHEF DU SERVICE	Michel ROUZEAU			
INSPECTEURS GÉNÉRAUX	Bruno Michel Jean-Pierre Marianne Philippe Jean-Pascal Hélène Jean-Pierre Dominique Marie-Hélène Philippe Corinne Olivier Rémi Sylvie Tristan Jacques Werner	ACAR AUBOUIN BATTESTI BONDAZ CANNARD COGEZ de COUSTIN DALLE DALMAS DEBART DEBROSSE DESFORGES DIEDERICHS DUCHÊNE ESCANDE-VILBOIS FLORENNE FOURNIER GAGNERON	Nicolas Alexandre Nacera Philippe Hervé Jean-Marie Valérie Frédéric Jean-Patrick Jean-François Gilles Philippe François Jacques Marie-Louise Maxime Arnaud	GERAUD GOHIER DEL RE HADDOUCHE LAMY MASUREL PAULOT PÉNEAU PERRIN RIDAO ROCCHI SANSON SAUZEY SCARBONCHI SCHNEIDER SIMONI TANDONNET TEYSSIER
INSPECTEURS DE 1^{re} CLASSE	Anne Pierre Nicolas Salvator Eric Renaud Yasmina	BADONNEL BOURGEOIS CLOÛET ERBA FERRI FOURNALES GOULAM	Paul-Emmanuel Hélène Pascal Chrystelle Sophie Grégory	GRIMONPREZ MARTIN MATHIEU NAUDAN-CARASTRO PLANTÉ VALOT
INSPECTEURS DE 2^e CLASSE	Justin Mejdi	BABILOTTE JAMEL	Baptiste Damien	MANDARD REBERRY
INSPECTEURS GÉNÉRAUX EN SERVICE EXTRAORDINAIRE	Marc-René Yves Joël Dominique	BAYLE DURUFLÉ FIFY LACROIX	Philippe Patrick Richard	REY REIX SAMUEL
CHARGÉS DE MISSION	Aurélien Philippe	ARDILLIER BODINO	Marie	GRANDJEAN



CHARTRE DE DÉONTOLOGIE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La charte de déontologie de l'inspection générale de l'administration exprime l'attachement de ses membres à faire vivre dans leur action quotidienne les valeurs qui sont au cœur de leur engagement professionnel, en particulier la loyauté, l'intégrité, la responsabilité individuelle, l'indépendance, l'impartialité et la discrétion.

Cette charte revêt un caractère informatif et préventif. Elle guide l'inspecteur dans l'exercice de son activité et lui donne un cadre de références permanentes de comportement. Elle l'invite à un questionnement itératif qui doit trouver une réponse dans sa capacité de discernement et, le cas échéant, le conduire à s'adresser au référent déontologue.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent les activités et comportements des fonctionnaires et agents publics ni aux règles internes d'organisation du service.

Elle s'applique à l'ensemble des personnes en activité au sein de l'inspection générale de l'administration qui effectuent des missions. Ses principes demeurent une référence pour les membres du corps qui quittent temporairement le service.

L'ensemble des attributions confiées à l'inspection générale de l'administration relève de son champ d'application, y compris les missions réalisées conjointement avec d'autres corps ou services de contrôle, l'appui à des autorités publiques et parlementaires ou la représentation à des commissions et instances administratives. Elle ne fait pas obstacle à l'existence d'autres dispositifs déontologiques complémentaires régissant des fonctions spécifiques, notamment ceux applicables aux audits.

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration veille à l'application de la présente charte et peut être saisi de toute question relative à sa mise en œuvre et à une situation particulière.

La charte de déontologie de l'inspection générale de l'administration exprime l'attachement de ses membres à faire vivre dans leur action quotidienne les valeurs qui sont au cœur de leur engagement professionnel, en particulier la loyauté, l'intégrité, la responsabilité individuelle, l'indépendance, l'impartialité et la discrétion.

Cette charte revêt un caractère informatif et préventif. Elle guide l'inspecteur dans l'exercice de son activité et lui donne un cadre de références permanentes de comportement. Elle l'invite à un questionnement itératif qui doit trouver une réponse dans sa capacité de discernement et, le cas échéant, le conduire à s'adresser au référent déontologue.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent les activités et comportements des fonctionnaires et agents publics ni aux règles internes d'organisation du service.

Elle s'applique à l'ensemble des personnes en activité au sein de l'inspection générale de l'administration qui effectuent des missions. Ses principes demeurent une référence pour les membres du corps qui quittent temporairement le service.

L'ensemble des attributions confiées à l'inspection générale de l'administration relève de son champ d'application, y compris les missions réalisées conjointement avec d'autres corps ou services de contrôle, l'appui à des autorités publiques et parlementaires ou la représentation à des commissions et instances administratives. Elle ne fait pas obstacle à l'existence d'autres dispositifs déontologiques complémentaires régissant des fonctions spécifiques, notamment ceux applicables aux audits.

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration veille à l'application de la présente charte et peut être saisi de toute question relative à sa mise en œuvre et à une situation particulière.

ARTICLE 1.

L'inspecteur en service à l'Inspection générale de l'administration est indépendant au plan fonctionnel et hiérarchique des services, administrations et établissements qu'il inspecte, contrôle, audite, étudie, conseille ou évalue.

ARTICLE 2.

Il est loyal à l'égard du Premier ministre ou des ministres commanditaires, vis-à-vis desquels il a un devoir d'objectivité, de vérité et de qualité dans l'établissement des faits, constats et recommandations exposés dans ses rapports.

ARTICLE 3.

Les travaux confiés à l'inspecteur engagent l'autorité et la crédibilité de l'Inspection générale de l'administration. Aussi, l'inspecteur veille à fonder ses observations et conclusions sur des données vérifiées, objectives et argumentées. Il accomplit ses missions conformément aux méthodes mises en œuvre à l'Inspection générale de l'administration.

ARTICLE 4.

L'inspecteur préserve en toutes circonstances son indépendance d'action et sa liberté de jugement. Par sa signature, il assume personnellement la responsabilité du rapport auquel il a contribué. Une fois le rapport définitif élaboré conformément aux procédures internes à l'inspection générale de l'administration puis signé, aucune intervention ne doit affecter son contenu ni retarder sa transmission au(x) commanditaire(s).

ARTICLE 5.

En toutes circonstances, y compris extra-professionnelles, l'inspecteur veille à concilier l'exercice de ses droits avec les devoirs d'exemplarité, de réserve et de dignité dans le comportement qui s'imposent à lui.

Il proscrit toute action ou prise de position portant manifestement atteinte à la crédibilité, l'image et l'autorité de l'inspection générale de l'administration.

En dehors de ses activités professionnelles, de formation ou d'enseignement, l'inspecteur s'abstient de se prévaloir de son appartenance à l'inspection générale de l'administration dans l'expression publique de sa liberté d'opinion.

ARTICLE 6.

A l'égard de ses collègues, il témoigne d'une disponibilité et d'un esprit d'équipe favorisant coopération, partage d'informations, soutien et respect mutuels. Il est attentif à prendre en compte la collégialité dans la réalisation et la restitution des travaux qui lui sont confiés.

ARTICLE 7.

L'inspecteur veille à ne pas se trouver placé en situation de conflits d'intérêts et à écarter tout risque d'interférence entre son activité professionnelle et d'éventuels intérêts extraprofessionnels, qu'ils soient de nature privée ou publique.

Il ne participe pas à une mission concernant une structure, un territoire, un domaine d'activité ou la situation d'une personne, dont il aurait eu à connaître directement au cours des trois dernières années, en raison de l'exercice d'un mandat ou d'une fonction d'autorité.

Plus largement, il s'abstient de participer à toute mission où sa présence, au regard de considérations qui lui sont propres, pourrait induire un doute sur la neutralité ou l'impartialité de l'intervention de l'inspection générale de l'administration.

A l'égard des structures et personnes faisant l'objet d'une mission, l'inspecteur s'interdit toute démarche ou sollicitation dictée par un intérêt personnel.

ARTICLE 8.

L'inspecteur n'accepte en mission que l'assistance matérielle nécessaire à son accomplissement.

Il refuse tout avantage ou faveur proposé par quiconque et ne doit ni les solliciter ni même paraître les solliciter.

Dans le cadre de missions comportant une dimension d'enquête ou de contrôle, il veille, dans le respect des guides méthodologiques correspondants, à ce que son acceptation d'éventuelles facilités de transport, d'hébergement ou de repas qui lui seraient proposées ne soit pas de nature à porter atteinte à son image d'impartialité ou de probité.

ARTICLE 9.

L'inspecteur veille à ce que le déroulement et les conclusions de la mission ne favorisent pas indûment les intérêts et demandes de certaines parties impliquées. En toutes circonstances, il adopte une attitude impartiale et pondérée. Il écoute et recueille les points de vue utiles, tant au sein de l'ensemble de la chaîne hiérarchique, que ceux extérieurs à l'administration.

ARTICLE 10.

Investi d'une fonction de contrôle supérieur, l'inspecteur s'oblige à une attitude dépourvue de préjugés et toujours respectueuse des personnes. Il s'engage à ne pas exposer inutilement les interlocuteurs qui lui auraient fourni des renseignements sensibles. Il utilise avec discernement les informations et documents remis ou collectés à l'occasion de ses missions dans le respect de l'ensemble des règles qui régissent la confidentialité des données.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Michel ROUZEAU

CONCEPTION / RÉDACTION :
Hervé MASUREL - Justin BABILOTTE
assistés de Guy HAMON

CRÉDITS PHOTO :
Ministère de l'intérieur - DICOM
Ministère de l'intérieur - IGA
Préfecture des Bouches-du-Rhône

CONCEPTION / RÉALISATION :
DICOM

adresse postale :

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

tél. > 01 49 27 31 18

site intranet : <http://iga.cab.mi>
site internet : www.interieur.gouv.fr